

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Octobre 2020

Le mercredi 14 octobre 2020, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Catherine PERRIN, Maire de la commune.

Etaient présents : Mme Catherine PERRIN, Mr Pascal CAPOEN, Mme Isabelle BUCHART, Mme Lydie BARRE, Mr Fabrice BILLEMONT, Mme Céline LE BREUIL, Mr Jonathan NAHOUM, Mme Catherine PAGEOT, Mr Philippe MAISONNEUVE.

Etaient absents excusés : Mme Blandine DE CLERCK
Mr Modesto MANSO GALAS a donné pouvoir à Mr Jonathan NAHOUM.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Catherine PERRIN, Maire.
Le Conseil désigne pour secrétaire de séance Monsieur Philippe MAISONNEUVE, Conseiller.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 Juillet 2020 a été relu et approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION POUR LE CHOIX DES ENTREPRENEURS POUR LES TRAVAUX DE L'APPARTEMENT COMMUNAL

Madame Catherine PERRIN, Maire, présente le devis de l'entreprise LBS concernant les travaux de rénovation de l'appartement communal du RDC d'un montant total de 63.850,68 Euros TTC.

Le Conseil Municipal décide de reporter cette décision à un conseil ultérieur. En effet, certains travaux seront pris en charge par les employés municipaux et le devis sera modifié en conséquence.

Vote : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'ABRI VOYAGEURS AVENUE DES PEUPLIERS

Madame Catherine PERRIN, Maire, fait lecture de la convention au Conseil Municipal.

Vote : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la convention.

DM POUR EQUILIBRE REEL COMPTE 021

Vote de crédits supplémentaires

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
023	Virement à la section d'investissement		6000.00
022	Dépenses imprévues		-6000.00
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2183	Matériel de bureau et informatique		6000.00
2135 (040)	Installations générales, agencements		-1000.00
2135	Installations générales, agencements		1000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	6000.00	
TOTAL :		6 000.00	6 000.00

TOTAL :	6 000.00	6 000.00
----------------	-----------------	-----------------

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

DELIBERATION LOGICIEL AGEDI :

Madame Catherine PERRIN, Maire, fait lecture de la délibération à prendre pour l'achat et l'installation du logiciel AGEDI en lieu et place de JVS. Ce nouveau logiciel est plus pratique et moins coûteux que le précédent.

Vote : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION DU PRIX DES PLACES EN CONCESSIONS ET COLOMBARIUM :

Madame Catherine PERRIN, Maire, propose au Conseil Municipal la réactualisation des tarifs, comme suit :

Le tarif des cases Colombarium est déterminé par le prix du monument divisé par le nombre de cases.

- Case Columbarium - 700€ pour 30 ans.
- 1000€ pour 50 ans.

- Places Concessions - 300€ pour 30 ans.
- 400€ pour 50 ans

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition de Madame Le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

RADARS VITESSE

Madame Catherine PERRIN, Maire de la Commune de Champcenest, informe le Conseil Municipal du changement des batteries rechargeables et du changement de la minuterie afin que celles-ci puissent avoir le temps de se recharger et avoir une durée de vie plus longue.

Isabelle BUCHART informe le conseil du nettoyage fait à l'église et remercie tous les bénévoles. Entre 30 et 40 heures de ménage ont été effectuées et le Caquetoire a été fleuri.

Les travaux de réparation du vitrail vandalisé vont avoir lieu et seront pris en charge par l'assurance de la commune. Ces travaux et la société choisie ont été approuvés par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et les ABF (Architectes des Bâtiments de France).

Une réunion avec la DRAC est prévue pour déterminer un plan de sauvegarde de l'édifice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.